



17 Bis Village de Cosqueville  
50330 VICQ-SUR-MER  
Tél : 02.33.54.31.96  
Fax : 02.33.54.77.95  
Mail : vicqsurmer.mairie@orange.fr

## ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

**A2023-006**

### **Le Maire de VICQ SUR MER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'Association Cœur d'Enfant représentée par Monsieur RENOUX Franck, Bricquebec en Cotentin, pour une manifestation sportive non motorisée franchissant la RD116, au niveau du cimetière de Gouberville aux coordonnées 49.686268 -1.529614, à VICQ SUR MER le 18 juin 2023 entre 13h30 et 16h00,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant la manifestation, les dispositions suivantes sont arrêtées :

**Article 1** – Les participants de la course sont autorisés à franchir la RD116, au niveau du cimetière de Gouberville aux coordonnées 49.686268 -1.529614, à VICQ SUR MER le 18 juin 2023 entre 13h30 et 16h00. Une surveillance du passage de la course sera réalisée par les membres de l'association.

**Article 2** – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'Association Cœur d'Enfant.

**Article 3** – Le responsable de l'Association Cœur d'Enfant et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 31 mars 2023

Le Maire,  
Richard LETERRIER